

**RENTES DE LA VILLE DE PARIS**

**RAPPORT ANNUEL  
2020**

## **I. LE RAPPORT DE GESTION .....5**

Le rapport de gestion présente le régime, l'activité et les évolutions récentes constatées, ainsi que des éléments prévisionnels.

## **II. LES COMPTES ANNUELS.....11**

### **Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable**

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait significatif et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

## **III. CERTIFICATION DES COMPTES .....20**

Les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits effectuent une mission d'audit et de contrôle des comptes du fonds portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. À l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

<b>I. LE RAPPORT DE GESTION</b>	<b>5</b>
PRESENTATION GENERALE	7
FINANCEMENT DU FONDS	7
GESTION ADMINISTRATIVE	7
INDICATEURS	8
FRAIS DE GESTION	8
<b>II. LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>11</b>
LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT	13
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	13
RESULTAT ET RESERVES	16
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE	17
FAITS CARACTERISTIQUES	17
EVENEMENTS POST-CLOTURE	17
ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	17
PRINCIPES GENERAUX	17
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	17
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	18
1 : PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS	18
2 : DISPONIBILITES	18
3 : CAPITAUX PROPRES	18
4 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES : CHARGES A PAYER	18
5 : DETTES SUR PRESTATAIRES	18
6 : ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE	18
7 : AUTRES DETTES	18
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	19
8 : PRESTATIONS SOCIALES	19
9 : DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	19
10 : DOTATIONS SUR DEPRECIATIONS TECHNIQUES	19
11 : ACHATS ET CHARGES EXTERNES	19
12 : PRODUITS TECHNIQUES	19
<b>III. CERTIFICATION DES COMPTES</b>	<b>20</b>



# **I. LE RAPPORT DE GESTION**



### **PRESENTATION GENERALE**

Le fonds « rentes de la mairie de Paris » assure le rôle de payeur pour le compte de la ville de Paris des rentes accident du travail de ses agents non-titulaires (décret n° 56-511 du 24 mai 1956). Le paiement des rentes de la mairie de Paris ainsi que la gestion administrative et comptable du fonds sont confiés à la Caisse des Dépôts (loi n°2776 du 3 juillet 1941).

La loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain précise que la Ville de Paris prend la responsabilité des agents gérés par le Département de Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En conséquence, la Ville de Paris intègre le Département de Paris (9 bénéficiaires au 31/12/2018) et il ne subsiste que la Ville de Paris.

### **FINANCEMENT DU FONDS**

La Ville de Paris assure l'ordonnancement des arrrages à payer et verse, sur le compte ouvert au nom du fonds auprès de la CDC, les provisions nécessaires pour effectuer le paiement des rentes et le règlement des frais de gestion.

L'ensemble des provisions versées par la Ville de Paris au titre de l'exercice 2020 s'élève à environ 900 000 €.

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

La gestion du fonds "rentes de la Ville de Paris" est assurée par la Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts, au sein de la direction de la solidarité et des risques professionnels à l'établissement de Bordeaux.

Le gestionnaire du fonds a pour mission de calculer et d'assurer le paiement des rentes de la ville de Paris.

Il s'agit :

- de prendre en compte tous les mouvements ordonnancés par la ville de Paris (créations, révisions, capitalisations et annulations de rentes) ;
- de maintenir à jour le fichier des bénéficiaires ;
- d'effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'existence des rentiers ;
- de verser les rentes mensuelles, trimestrielles ou ponctuelles (capitales) ;
- de calculer et régulariser les droits au décès du rentier ;
- d'effectuer le suivi financier du fonds "rentes de la ville de Paris" et de s'assurer que ce dernier dispose bien des fonds nécessaires pour le paiement de ses allocataires ;
- de verser à l'URSSAF le montant des cotisations sociales précomptées sur les pensions d'invalidité de la Ville de Paris.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la direction des finances.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la direction de la gouvernance des fonds.

### INDICATEURS

Evolution du nombre d'allocataires de rentes de la ville de Paris  
de 2015 à 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de bénéficiaires	335	318	293	284	271	247
Variation par rapport à l'année précédente	- 5 %	- 5 %	- 8 %	- 3 %	- 5 %	- 9 %

### FRAIS DE GESTION

Les frais administratifs sont payés par acomptes trimestriels.

Le montant des frais de gestion pour l'année 2020 s'élève à 36 198 €.







## **II. LES COMPTES ANNUELS**



**LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE ET LE RESULTAT**

**BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**

**BILAN ACTIF**

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2020	2019
<b>Prestataires et fournisseurs débiteurs</b>	<b>1</b>	<b>1 739</b>	<b>25</b>
Prestataires débiteurs			25
Créances douteuses sur prestataires débiteurs		7 467	3 989
Dépréciation des comptes de prestataires débiteurs		(5 728)	(3 989)
<b>Disponibilités</b>	<b>2</b>	<b>1 571 860</b>	<b>1 495 182</b>
Banques		1 571 860	1 495 182
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 573 600</b>	<b>1 495 206</b>

**BILAN PASSIF**

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2020	2019
<b>Capitaux propres</b>	<b>3</b>	<b>1 571 294</b>	<b>1 493 558</b>
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		1 493 558	1 169 572
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		77 736	323 985
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>4</b>	<b>144</b>	<b>256</b>
Fournisseurs factures non parvenues		144	256
<b>Prestataires</b>	<b>5</b>	<b>784</b>	<b>1 201</b>
Versements directs aux prestataires		784	1 201
<b>Entités publiques et organismes de sécurité sociale</b>	<b>6</b>	<b>655</b>	<b>37</b>
Prélèvement à la source		19	20
Cotisations sociales à reverser		636	17
<b>Autres dettes</b>	<b>7</b>	<b>723</b>	<b>155</b>
Créditeurs divers		723	155
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 573 600</b>	<b>1 495 206</b>

## COMPTE DE RESULTAT CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2020	2019
<b>Prestations sociales</b>	8	784 234	837 748
Prestations légales		784 234	837 748
<i>Rentes incapacité droits propres</i>		784 234	837 748
<b>Diverses charges techniques</b>	9	94	320
Créances irrécouvrables et remises de dettes		89	319
Autres charges techniques		5	1
<b>Dotations aux dépréciations techniques</b>	10	1 739	1 994
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		1 739	1 994
<b>Achats et charges externes</b>	11	36 198	36 209
Frais de gestion		36 198	36 209
<b>TOTAL DES COMPTES DE CHARGES</b>		<b>822 265</b>	<b>876 271</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT)</b>		<b>77 736</b>	<b>323 985</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>900 001</b>	<b>1 200 257</b>

## COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2020	2019
<b>Produits techniques</b>	12	900 000	1 200 000
Contributions publiques		900 000	1 200 000
<b>Divers produits techniques</b>		1	1
Autres produits techniques		1	1
<b>Reprises sur dépréciations techniques</b>			256
Reprises sur dépréciations des actifs circulants			256
<b>TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS</b>		<b>900 001</b>	<b>1 200 257</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>900 001</b>	<b>1 200 257</b>

## COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	(en euros)	
	2020	2019
Produits techniques	900 000	1 200 000
Divers produits techniques	1	1
Reprises sur dépréciations et provisions		256
<b>PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)</b>	<b>900 001</b>	<b>1 200 257</b>
<b>PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)</b>		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)</b>	<b>900 001</b>	<b>1 200 257</b>
Prestations sociales	784 234	837 748
Diverses charges techniques	94	320
Dotations aux dépréciations techniques	1 739	1 994
<b>CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)</b>	<b>786 067</b>	<b>840 062</b>
Achats et charges externes	36 198	36 209
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)</b>	<b>36 198</b>	<b>36 209</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)</b>	<b>822 265</b>	<b>876 271</b>
<b>A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)</b>	<b>113 934</b>	<b>360 195</b>
<b>B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)</b>	<b>(36 198)</b>	<b>(36 209)</b>
<b>C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)</b>	<b>77 736</b>	<b>323 985</b>
PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIERES (VI)		
<b>D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		
<b>E - RESULTAT COURANT (C+D)</b>	<b>77 736</b>	<b>323 985</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
<b>F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>900 001</b>	<b>1 200 257</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>822 265</b>	<b>876 271</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>77 736</b>	<b>323 985</b>

LES COMPTES ANNUELS  
DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

RESULTAT ET RESERVES

	(en euros)				
	2020	2019	2018	2017	2016
Report à nouveau	1 493 558	1 169 572	944 790	725 328	290 026
Résultat	77 736	323 985	224 782	219 462	435 303
<b>Capitaux propres après affectation du résultat</b>	<b>1 571 294</b>	<b>1 493 558</b>	<b>1 169 572</b>	<b>944 790</b>	<b>725 328</b>

Le résultat excédentaire de l'exercice 2020, d'un montant de 77 736 €, sera affecté au compte de report à nouveau.



## **ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE**

### **FAITS CARACTERISTIQUES**

Le RMP, retient l'approche ciblée, proposée par l'Autorité des Normes Comptables (ANC), pour décrire les impacts de la Covid-19 sur le bilan et sur le compte de résultat. Cette approche présente les principaux impacts jugés pertinents. Le service gestionnaire Caisse des Dépôts n'a pas identifié d'impact significatif sur les agrégats du Bilan et du Compte de résultat. En effet, le fonds finance les rentes accident du travail des agents non titulaires de la mairie de Paris.

A la date d'arrêté des comptes et des états financiers 2020 du fonds, Le gestionnaire Caisse des Dépôts n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du RMP à poursuivre son exploitation. L'hypothèse de continuité d'exploitation qui sous-tend l'élaboration de ses comptes reste donc parfaitement pertinente.

### **EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Néant.

## **ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **PRINCIPES GENERAUX**

Le fonds Ville de Paris se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

### **REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES**

#### **Créances douteuses ou litigieuses et dépréciations des créances sur pensionnés**

La Caisse des Dépôts, au titre de la gestion du fonds, assure le recouvrement amiable des arrérages versés après décès de ses allocataires. En revanche, le recouvrement contentieux relève de la Ville de Paris, véritable créancier de ces sommes.

Est considérée comme douteuse et provisionnée à 100 % toute créance pour laquelle le recouvrement amiable mis en œuvre par le service gestionnaire a échoué. Le dossier est alors transmis au service contentieux de la Ville de Paris. Au bout d'un an, la créance est considérée comme irrécouvrable.

#### **Frais de gestion**

La Caisse des Dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition du fonds des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du fonds.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels fixés à partir des derniers frais de gestion connus ; le solde ou reliquat, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des Dépôts, est imputé sur l'exercice suivant.

## **ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN**

### **1 : PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS**

#### **Créances douteuses sur prestataires débiteurs**

Ce poste correspond à deux créances douteuses quant à leur recouvrement de 3 989 € (dépréciée en totalité) et 3 478 € (dépréciée à 50%).

### **2 : DISPONIBILITES**

Elles s'élèvent à 1 571 860 € et représentent 99,9 % du total des actifs.

### **3 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres, qui s'élèvent à 1 571 294 €, correspondent aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds. Ils représentent 99,9 % du total du passif.

### **4 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES : CHARGES A PAYER**

La facture prévisionnelle des frais de gestion 2020 est supérieure aux acomptes versés : un reliquat de 144 € sera payé en 2021.

### **5 : DETTES SUR PRESTATAIRES**

Ce poste d'un montant de 784 € représente deux pensions impayées ou suspendues à la clôture de l'exercice. Il convient de préciser que l'enregistrement d'une échéance impayée ou suspendue provoque la suspension du paiement des échéances suivantes, jusqu'à la remise en paiement, l'annulation ou la neutralisation de l'allocation.

### **6 : ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE**

- La somme de 19 € correspondant au prélèvement à la source sera prélevée par la DGFiP en janvier 2021.
- Les cotisations sociales du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 pour un montant de 636 € seront reversées à l'URSSAF en janvier 2021.

### **7 : AUTRES DETTES**

Le montant de 723 € correspond à six allocations dues mais non réclamées. Après cinq ans d'ancienneté, ces dettes seront constatées en profit en application de la prescription quinquennale.

**ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**8 : PRESTATIONS SOCIALES**

Le montant des charges de prestations s'élève à 784 234 € au 31 décembre 2020 et diminue de 6 % par rapport à 2019.

Cette baisse s'explique par :

- une baisse de 9 % des allocations versées sur l'exercice 2020 en corrélation avec la baisse du nombre des allocataires qui passe de 271 en 2019 à 247 en 2020,
- un paiement de rappel de pensions de 27 253 € en 2020 (10 048 € en 2019).

**9 : DIVERSES CHARGES TECHNIQUES**

Le montant de 89 € correspond à l'annulation de trois créances inférieures au seuil de recouvrement.

**10 : DOTATIONS SUR DEPRECIATIONS TECHNIQUES**

Le montant de 1 739 € correspond aux provisions 2020 concernant le risque de non-recouvrement de deux créances.

**11 : ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

Le montant de 36 198 € correspond aux frais administratifs remboursables à la CDC au titre de l'exercice 2020.

**12 : PRODUITS TECHNIQUES**

Le financement par la Ville de Paris en 2020 a été effectué en trois versements pour un montant total de 900 000 €.

### **III. CERTIFICATION DES COMPTES**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et  
Consignations sur les comptes individuels du fonds Ville de Paris**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

A la Direction des Retraites et de la Solidarité  
**Ville de Paris**  
5, rue du Vergne  
33059 Bordeaux

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont La Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels du fonds Ville de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Comptes ont été arrêtés sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations le 3 juin 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces Comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables relatives à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les Comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financières du Ville de Paris au 31 décembre 2020, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 4 juin 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Vogt

Mazars



François Lembezat